

## PRINCIPES DU PLACEMENT DANS LES TITRES À REVENU FIXE

Le placement dans les titres à revenu fixe exige davantage que de prêter attention à l'évolution des taux d'intérêt. Il est donc important de comprendre de quelle façon nos principes de placement – qualité, long terme, diversification – s'appliquent à vos décisions en la matière. En mettant l'accent sur nos trois principes et en privilégiant la simplicité dans vos stratégies, vous devriez être en mesure de vous assurer d'un revenu fiable, de conserver votre capital et de minimiser les risques de votre portefeuille.

### Privilégiez la simplicité

Avant d'investir vous devriez discuter de vos objectifs avec votre conseiller Edward Jones afin d'optimiser la répartition de l'actif, qui se divise en deux grandes catégories, les titres à revenu fixe et les actions.

- Les titres à revenu fixe comprennent les obligations et les actions privilégiées en contrepartie desquelles vous obtenez le versement régulier d'intérêts et le remboursement de votre capital à échéance ou au rachat. Cependant, ces titres ne vous assurent pas d'une protection contre l'inflation.
- Les actions comprennent également les parts de fonds communs et toutes deux vous offrent une possibilité de croissance de vos revenus par le truchement de l'augmentation du dividende qui sert de rempart contre l'inflation. Cependant, l'expérience démontre que les actions sont soumises à davantage de fluctuations et le risque de perte du capital est plus élevé.

Les actions et les titres à revenu fixe tendent à évoluer en sens contraire, ce qui peut contribuer à favoriser la constance des résultats. C'est pourquoi il est si important de maintenir le juste équilibre entre ces deux catégories de placement dans votre portefeuille. Une fois que vous avez déterminé la meilleure façon de répartir vos placements entre les actions et les titres à revenu fixe, pensez ensuite aux instruments que vous allez privilégier.

Quant aux titres à revenu fixe, la simplicité est bonne conseillère. Au-delà des certificats de placement garanti, la plupart des investisseurs devraient s'en tenir aux deux grandes catégories d'obligations, celles des gouvernements et celles des grandes entreprises.

Bien que les actions privilégiées indiquées à des fins de revenu puissent jouer un rôle utile dans

votre cas, vous n'en avez pas véritablement besoin pour vous constituer un portefeuille bien diversifié. En fait, les actions privilégiées ne devraient jamais représenter plus de 5 % de la valeur de votre portefeuille.

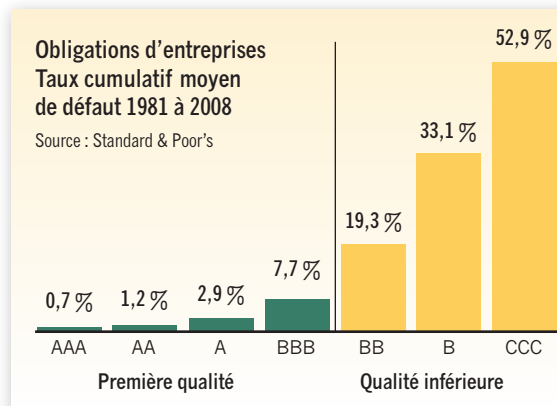
### Mettez l'accent sur la qualité

La plupart des personnes qui achètent des obligations sont à la recherche d'un revenu fiable. C'est pourquoi il ne faut pas se laisser tenter par des titres de moins bonne qualité qui offrent de meilleurs taux. Les taux plus élevés se traduisent par une plus grande volatilité des cours et le risque accru d'un défaut de verser les intérêts, comme l'indique le tableau ci-dessous. En raison du risque de défaut plus faible des obligations de qualité supérieure, 85 % de l'actif de votre portefeuille devrait être consacré aux obligations ou aux actions privilégiées émises par des entreprises cotées AAA, AA, ou A. Quoique les obligations cotées BBB soient considérées être des titres de qualité, elles ne devraient constituer qu'une petite fraction de votre portefeuille.

### Investissez à long terme

Nous recommandons que vous investissiez dans les obligations avec l'idée de les conserver jusqu'à échéance ou ce qu'elles soient rachetées. À moins d'un cas de défaut, cette façon de procéder vous assure du versement des intérêts et du remboursement de votre capital à échéance ou sur rachat. Bien que certains puissent être tentés d'entrer dans le marché

ou d'en sentir au gré des fluctuations de taux d'intérêt ou du cours des obligations, il est préférable d'acheter des obligations pour le revenu qu'elles vous procurent sur une base courante. Le marché des obligations est tout aussi imprévisible que celui des actions. N'essayez pas de prévoir dans quel sens évolueront les taux d'intérêt. Appliquez vous plutôt à gérer votre risque en détenant des obligations à échéances variées.



« **Acheter et détenir** » ne signifie pas « **Acheter et oublier** » – Sur toute la durée d'un placement dans un titre à revenu fixe, la cote initialement attribuée peut changer en fonction des perspectives de l'entreprise émettrice. Si une obligation est cotée AAA, AA ou A, elle continuera toujours à être un placement de qualité même si sa cote baisse d'un cran ou deux. Une baisse de BBB à BB+ ou moins signifie qu'elle est rendue dans la catégorie des obligations à haut rendement, ou obligations de pacotille. Le risque de défaut de verser régulièrement les intérêts ou de rembourser le capital s'accroît considérablement lorsqu'une obligation n'est plus considérée comme un titre de qualité.

Si vous devez vendre une obligation ou une action privilégiée qui a été décotée, le prix du marché risque d'être substantiellement inférieur. Il est important de réviser vos titres à revenu fixe régulièrement pour vous assurer qu'ils correspondent toujours à vos objectifs et à votre degré de confort face au risque.

### Diversifiez vos avoirs

Vous devez vous efforcer de diversifier vos titres à revenu fixe. Il peut être avantageux pour certains investisseurs de détenir des parts de fonds communs obligataires pour les raisons suivantes :

- Diversification du risque de crédit
- Gestion par des professionnels du métier

Comme dans tout placement, il faut accepter des compromis. Les fonds obligataires n'offrent pas d'échéance ou de revenu fixe parce que les gestionnaires sont continuellement en train d'acheter et de vendre des titres. Le revenu n'est pas non plus prévisible, car les revenus du fonds vont monter ou descendre au gré de l'évolution des taux d'intérêt. C'est pourquoi nous recommandons généralement de réinvestir tout revenu provenant d'un fonds obligataire plutôt que de compter sur celui-ci.

Les fonds obligataires peuvent être indiqués quelque soit le montant de votre placement. Nous estimons que tout argent que vous avez à placer dans un créneau spécialisé de titres à revenu fixe, comme les obligations à haut rendement par exemple, devrait l'être par le truchement de fonds obligataires.

Si vous préférez des titres individuels, assurez-vous de ne pas détenir plus de 5 % de la valeur totale de votre portefeuille auprès d'un même émetteur et de diversifier vos placements selon les émetteurs et les échéances comme il est indiqué ci-dessous.

**Diversification selon les échéances** – Aussi appelée échelonnement, cette pratique consiste à investir un montant adéquat dans des obligations à court, à moyen et à long termes. L'échelonnement de vos placements peut vous permettre de mitiger le risque de fluctuation des cours et des revenus, et d'éviter les grands mouvements dans vos revenus et votre capital. Lorsque vous échelonnez vos placements obligataires, utilisez le guide suivant :

	Pourcentages selon la portion « revenu fixe » d'un portefeuille
Court terme (jusqu'à 5 ans)	25 à 35 %
Moyen terme (6 à 15 ans)	40 à 50 %
Long terme (16 ans et +)	20 à 30 %

**Commencez par les placements à court terme** – Les obligations et les CPG à échéance de 1 à 5 ans servent à vous assurer d'un revenu constant, et à éviter le risque de voir vos placements perdre de leur valeur si les taux d'intérêt augmentent. Vous ajoutez ensuite des titres à moyen et long termes au fur et à mesure de vos disponibilités pour bâtir votre échelle au fil du temps. Si vous choisissez d'acheter des actions privilégiées, elles devraient figurer dans vos placements à long terme.

**Diversifiez selon les émetteurs** – Le fait de détenir des titres émis par une variété d'émetteurs peut également contribuer à réduire votre risque général. Nous vous suggérons un bouquet de CPG et d'obligations émises par des entreprises et des gouvernements. Les titres d'entreprises de premier choix versent généralement un intérêt plus élevé que ceux des gouvernements de façon à refléter un niveau de risque légèrement plus élevé. C'est pourquoi nous vous faisons la suggestion suivante :

	Pourcentages selon la portion « revenu fixe » d'un portefeuille
CPG	10 à 20 %
Obligations de gouvernements	30 à 45 %
Obligations d'entreprises	40 à 60 %

**Les CPG** – Un CPG est un titre d'épargne à court terme émis par une banque, une société de fiducie ou une caisse populaire. Puisqu'un CPG est garanti par la SADC jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par déposant, par institution, il constitue un titre de premier choix à concurrence de la valeur assurée. Cependant, il est nécessaire de conserver un CPG jusqu'à échéance. On ne peut le vendre, le racheter ou le transférer d'un compte à un autre. Cette absence de liquidité en réduit l'attrait. De plus, puisqu'un CPG a généralement une échéance brève, il est plus vulnérable au risque de réinvestissement. En conséquence, quoiqu'un CPG puisse constituer une bonne solution pour la portion « espèces » de votre portefeuille, ce genre de titre ne convient sans doute pas à la portion « court terme » d'une échelle de placements dans des titres à revenu fixe.

**Les obligations émises par les gouvernements** – Elles comprennent celles du gouvernement fédéral, des provinces, des municipalités, des gouvernements de pays étrangers, et les obligations à rendement réel. Parce que ces titres sont de la meilleure qualité, ils constituent un bon moyen de rehausser la qualité générale de vos avoirs en titres à revenu fixe. L'expérience démontre qu'elles ont offert des rendements intéressants sur la base du risque couru. De plus, les obligations émises par les gouvernements et les obligations à rendement réel ne sont généralement pas sujettes au rachat, ce qui contribue à hausser votre degré de protection contre les rachats.

**Les obligations émises par les entreprises** – Il existe trois catégories d'obligations émises par les entreprises : celles du secteur des services financiers, celles du secteur de la transformation industrielle et celles du secteur des services publics. Notre recommandation est d'en détenir des trois catégories. Ainsi, si un secteur connaît certaines difficultés, vos autres titres ne sont pas affectés de la même façon. Par exemple, si vous détenez surtout des obligations du secteur financier, nous vous recommandons d'envisager l'acquisition d'obligations des secteurs de la transformation industrielle et des services publics, même si leur rendement est légèrement inférieur. Examinez les pourcentages recommandés ci-dessous pour vous aider à mieux diversifier votre portefeuille d'obligations.

	Pourcentages selon vos avoirs en obligations d'entreprises
Services financiers	40 à 55 %
Transformation industrielle	25 à 40 %
Services publics	10 à 30 %

Comme nous l'avons déjà mentionné, le taux d'intérêt ne doit pas constituer votre principale raison d'acheter une obligation. Même si les titres d'un certain secteur vous offrent un taux légèrement plus élevé que ceux de même qualité dans un autre secteur, il est dans votre intérêt d'acheter des titres de différents secteurs.

**Les obligations de pays étrangers** – Les obligations en dollars américains de même que celles dont l'intérêt et le capital sont payables dans une autre devise offrent parfois des taux intéressants, en plus de couvrir un vaste éventail d'émetteurs, ce qui peut vous aider à diversifier votre portefeuille d'obligations. Mais, de façon plus importante, vous devriez songer à acquérir des obligations en dollars américains pour couvrir vos dépenses dans cette monnaie. Vous devriez détenir jusqu'à 15 % de la valeur de votre portefeuille en titres étrangers à revenu fixe, surtout en obligations individuelles payables en dollars américains. Quant à ceux qui souhaitent avoir une exposition plus large aux titres à revenu fixe étrangers, nous estimons plus prudent de recourir à des fonds obligataires qui sont largement diversifiés et qui tiennent surtout des titres de pays développés. Sachez cependant que les obligations

étrangères ne sont pas indiquées dans tous les cas. En effet, les obligations émises en dollars américains ou dans une autre devise exposent votre portefeuille à un risque de change, et vous n'en avez peut-être pas besoin.

Si vous êtes à la recherche de revenus courants, consultez votre conseiller Edward Jones pour voir le type et la quantité d'obligations qui sont indiqués dans votre cas.

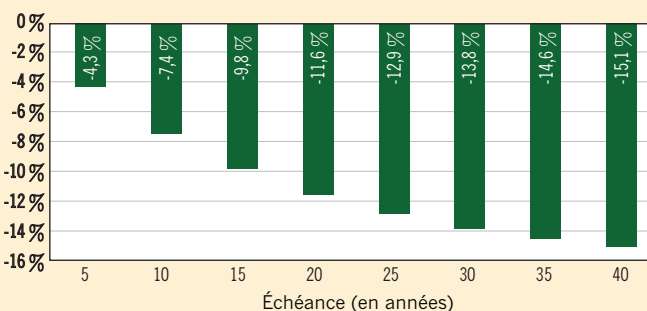
La diversification ne constitue ni une garantie de profit, ni une protection contre toute perte éventuelle.

### Cours obligataires et taux d'intérêt

Le revenu que vous tirez d'une obligation est fixe, mais son cours, lui, fluctue de temps à autre, généralement en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. En effet, à la façon d'une bascule, les cours obligataires et les taux d'intérêt évoluent en sens opposé. Plus l'échéance est lointaine, plus le cours de l'obligation fluctue lors d'un changement de taux d'intérêt. L'inverse est également vrai, bien qu'une obligation susceptible de rachat par l'émetteur ait une perspective d'appréciation limitée, la valeur de rachat servant de plafond et empêchant le cours de grimper.

Si vous détenez des obligations, ce rapport n'affecte que leur valeur au marché, soit la somme d'argent que vous recevriez si vous décidiez de vous en départir avant leur date d'échéance. Le taux d'intérêt qui vous est versé n'est pas touché. Et si vous détenez ces obligations jusqu'à échéance, elles vous seront remboursées à leur valeur nominale. Cependant, les actions privilégiées à perpétuité – ne comportant aucune date d'échéance – se comporteront exactement comme des obligations à très long terme car aucune date de remboursement n'est prévue. De plus, parce que leur échéance est indéfinie, leur sensibilité au prix ne diminuera pas avec le temps, contrairement aux obligations. Le graphique suivant illustre l'effet de bascule – le cours des obligations à plus long terme fluctue davantage que celui des obligations à plus court terme. Cet exemple nous montre de combien chute le cours d'une obligation au taux de 5 % lorsque les taux d'intérêt augmentent de 1 %. Lorsque ces taux augmentent de 2 %, la chute du cours est deux fois plus importante.

#### Baisse du cours d'une obligation à coupon de 5 % lorsque les taux d'intérêt augmentent de 1 %



Source : Calculs effectués par Edward Jones. Cet exemple est fourni à titre illustratif seulement, et ne reflète la performance d'aucun placement actuellement disponible.

### Attention à la clause de rachat

Certaines obligations sont rachetables. L'émetteur est ainsi en mesure de racheter son titre avant sa date d'échéance. L'échelonnement des placements est plus compliqué avec ce genre de titre car vous n'avez aucune idée du temps pendant lequel il demeurera en votre possession. Une obligation assortie d'une clause de rachat vous offre généralement un taux d'intérêt plus élevé pour compenser la possibilité qu'elle soit rachetée avant échéance. Le risque d'une telle éventualité augmente considérablement si les taux d'intérêt évoluent à la baisse, mais il est généralement plus faible lorsque les taux d'intérêt augmentent. Cette clause de rachat est à l'avantage de l'émetteur qui peut ainsi refinancer son obligation à un meilleur taux. Les obligations assorties d'une telle clause augmentent votre risque de placement (ou de revenu). Ainsi, lorsqu'une obligation est rachetée parce que les taux d'intérêt sont plus bas, ce qui est la cause la plus fréquente du rachat, vous devez réinvestir votre argent à un taux plus faible.

Vous devriez donc restreindre autant que possible vos achats d'obligations susceptibles de rachat, et vous assurer d'une certaine diversité des dates de rachat pour celles que vous possédez. De plus, votre portefeuille devrait contenir des obligations non rachetables et des obligations rachetables indexées au rendement des obligations du Canada\* afin de diversifier le risque du rachat.

---

\*Une clause prévoyant l'indexation du rendement d'une obligation en cas de rachat à celui des obligations du Canada permet le rachat de l'obligation en tout temps, mais l'émetteur se trouve à payer une prime plus élevée lorsque les taux d'intérêt évoluent à la baisse. Le détenteur d'une obligation assortie d'une telle clause se trouve en partie compensé pour les versements d'intérêt perdus en raison du rachat. Comme les émetteurs n'ont guère l'habitude de racheter ce genre d'obligation, elle offre une meilleure protection contre le rachat que les obligations rachetables ordinaires.

**Veillez discuter de la constitution de votre portefeuille de titres à revenu fixe avec votre conseiller Edward Jones. Il est en mesure de vous recommander des placements qui correspondent exactement à vos objectifs de portefeuille.**

---

**Kate Warne, Ph.D., CFA**  
Stratège du marché canadien

**Mario De Rose, CFA**  
Stratège des titres à revenu fixe

[www.edwardjones.com](http://www.edwardjones.com) Membre FCPE

**Edward Jones**<sup>MD</sup>  
LE SENS DE L'INVESTISSEMENT